

G08-p145 - La réduction de l'exposition aux rayonnements radioélectriques

Soumis par Chris Anderson le 18 juin 2008 - 2:08pm.

ATTENDU QUE de plus en plus de personnes de par le monde souffrent d'hypersensibilité électromagnétique (HSEM), un trouble causé par l'exposition au rayonnement électromagnétique (REM), en raison de la commercialisation effrénée de technologies sans fil qui n'ont jamais été testées pour leurs impacts sur la santé avant leur mise en marché en vertu de l'exemption de 1984 sur les appareils de faible puissance;

ATTENDU QUE de nombreux scientifiques, dont MM. Gerd Oberfeld et George Carlo, ont prédit que d'ici cinq à dix ans, la moitié de la population souffrirait de HSEM à un degré ou un autre causée par l'exposition quotidienne à des technologies comme l'Internet sans fil, les téléphones sans fil ou cellulaires, les assistants numériques et les appareils à haute fréquence qui sont omniprésents;

ATTENDU QUE de nombreux scientifiques, dont Dr. K. Mild et al, ont prédit que les jeunes qui utilisent aujourd'hui un téléphone cellulaire étaient susceptibles de développer des symptômes similaires à la maladie d'Alzheimer avant l'âge de 30 ans causés par l'usage répété et prolongé du téléphone cellulaire;

ATTENDU QUE les limites internationales d'exposition au REM actuellement en vigueur, comme celles du Code de sécurité 6 au Canada, ont été fixées par des groupes d'intérêt qui bénéficient directement du niveau élevé de REM pour des raisons économiques ou militaires, et ces niveaux admissibles excessivement élevés protègent uniquement contre l'échauffement des tissus et la présence de courants induits, et les organismes de réglementation n'ont pas tenu compte des effets « non thermiques » à des niveaux d'exposition beaucoup plus faibles, et ne se sont jamais penchés sur des facteurs tels que la modulation, le couplage des signaux, les différents effets selon l'âge, le sexe, le poids de la personne, etc., lors de l'élaboration de ces normes qui n'offrent aucune protection, sont sans pertinence et dont l'observation est, au mieux, aléatoire;

ATTENDU QU'il est connu que les enfants sont environ dix fois plus sensibles aux agents toxiques, y compris le REM, qu'ils font effet de cobayes pour ces technologies sans fil axées sur le rayonnement, et que la recherche a déjà démontré que l'utilisation excessive de technologies sans fil entraînait chez les jeunes des anomalies psychologiques et comportementales;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti Vert du Canada exhorte Santé Canada à créer des règlements coercitifs, fondés sur des facteurs biologiques, en vue de limiter l'exposition humaine au rayonnement radioélectrique à un niveau limite prudent de 0,1 uW/cm² (ou 0,614 V/m) pour une exposition cumulative à des sources environnementales, tel que recommandé par le BioInitiative Report (2007).

Résolution soumise par Christopher Anderson

Résolution parrainée par Christopher Anderson etrew Lewis, Meror Krayenhoff, Patricia Kavanagh, Walter McGinnis, James Falcon, Hendrik De Pagter etrew Haigh, Robin Annschild et Tom Mitchell

[View in English...](#)

Commentaires: *Non visée par les politiques en vigueur*

Les commentaires ci-dessus ont été fournis par la comité des motions et résolutions avec l'aide du personnel de la Partie et du Cabinet Fantôme. Ces commentaires ne font pas partie des résolutions elles-mêmes.

Vous devez [vous connecter](#) pour poster des commentaires